



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 22 février 2019

Communiqué de presse

Suite au référé du Tribunal de Grande Instance – Accès aux dépôts de bus de la CFTU

Les accès aux dépôts de la CFTU sont bloqués depuis le 11 février 2019 empêchant les bus de la CFTU de sortir des sites.

Un référé a été déposé par la CFTU mercredi 20 février dernier.
Le jugement a été rendu ce jour par le tribunal .

Franck ROBINE, préfet de la Martinique, a donc ordonné le déblocage des dépôts. La police nationale est intervenue à cet effet.

Contacts réservés aux médias :

Florence BERTHET 05 96 39 39 20 ou 06 96 28 34 42 –
florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'État en Martinique

sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr
sur Facebook : @prefet.martinique
sur Twitter : @prefet972